

Comité Syndical du 18 12 06

Objet : Adoption des tarifs des spectacles

Par délibération en date du 18 décembre 2006, le Comité Syndical a décidé d'organiser le festival « Hivernales du rire et du vin » édition 2007, qui se déroulera du 27 janvier au 10 février 2007.

A cette occasion, cinq soirées sont prévues ; il convient donc d'en fixer les tarifs selon les propositions de programmation suivantes :

- Samedi 27 janvier Pouzolles, « Rave paroissiale » de la chorale de St Fulbert----- 12 €
- Vendredi 2 février Causses et Veyran « Pépé : Va vénir » ----- 10 €
- Samedi 3 février Cabrerolles « Les Renés » ----- 10 €
- Vendredi 9 février St Geniès de Varensal « Les grands malades » ----- 10 €
- Samedi 10 février Neffiès « La valse des fonctionnaires » ----- 10 €

Monsieur le Président propose à l'Assemblée d'adopter la tarification telle que définie ci-dessus et de bien vouloir l'autoriser à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Où l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical adopte la tarification telle que définie ci-dessus et autorise le Président à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président

Reçu en Sous-Préfecture De Béziers Le 03 janvier 2007

Francis BOUTES